



Krinkels



Rapport du Conseil d'Entreprise Krinkels, siège de Naninne le 26/11/2024

Présents

Représentants de l'employeur (RE)

Patrick Palet : Président

Représentants des travailleurs (RT)

Michael Marteau (FGTB) : secrétaire

Stéphane Fripiat (FGTB)

Eric Vermeiren (CSC)

Excusés

Fabio Cultrera (FGTB)

Maxim Mordant (CSC)

Agenda

0. Approbation du rapport de la réunion du 25/06/2024 & 27/08/2024 & 29/10/2024
1. Chiffres RH
2. Informations économiques et financières
3. Approbation des changements dans le règlement de travail
4. Synthèses des heures prestées et des kilomètres
5. C3.2 électronique
6. Calendrier des congés 2025
7. Planning CE et CPPT 2025
8. Divers

Rapport

La réunion commence à 9h15.

0. Les PV de réunions du 25 juin, 27 août et 29 octobre 2024 sont approuvés par les RT.
1. Les RE présentent les chiffres relatifs aux RT (voir powerpoint).
2. Informations économiques et financières :
 - a. Présentation des chiffres d'affaires
 - b. Présentation des investissements
3. Tout le monde a reçu le règlement de travail mis à jour dans l'invitation à la réunion précédente. Les RE expliquent à nouveau qu'il n'y a pas de modifications fondamentales, mais quelques ajouts et corrections dans le cadre de l'évolution de la législation. Par exemple : l'absence de certificat médical pour le premier jour de maladie, la maladie pendant les congés, la composition de la nouvelle délégation des travailleurs et la procédure pour les lanceurs d'alerte. Certains de ces changements et/ou ajouts figurent d'ailleurs en annexes. Les RE demandent s'il y a des questions et/ou des remarques. Ces modifications ont également été discutées lors du conseil d'entreprise à Londerzeel, où elles ont depuis été approuvées. Les RT n'ont ni questions ni remarques. Après signature, le règlement pourra être enregistré auprès du SPF. Une fois enregistré, la nouvelle version sera également mise en ligne sur l'intranet.
4. Les RE informent que les annexes à la fiche de paie, à savoir le récapitulatif des heures prestées et des kilomètres parcourus, sont prêtes et pourront être distribuées dans le(s) mois à venir. Afin de

s'assurer que ces annexes soient claires pour les ouvriers, il a été décidé d'envoyer ces documents le mois prochain ou à la mi-novembre à deux régions : la région Nord2 (Flandre orientale) et la région Sud3 (Namur-Liège). Cela concerne leurs prestations d'octobre. Si peu ou pas de questions proviennent de ces deux régions, nous procéderons à une distribution générale à tous les ouvriers en décembre. En dehors de ces deux régions, nous transmettrons également le récapitulatif à tous les membres RT, afin que vous puissiez le consulter et contacter les RH en cas de questions. Nous informerons également les responsables et leur fournirons une explication sur cette annexe. Les ouvriers qui auront des questions pourront les poser aux RH, mais il est probable qu'ils s'adressent aussi à leur responsable. Nous espérons ainsi renforcer la transparence concernant les prestations et les déclarations de kilomètres.

5. Les RE informent qu'au cours de la réunion précédente, nous avons brièvement discuté de la carte électronique C3.2 (communément appelée "carte de chômage"). À ce moment-là, nous avons décidé de ne pas encore adopter ce système. Malheureusement, l'ONEM a décidé que, dès le 1er janvier 2025, la eC3.2 deviendra obligatoire pour tout le monde. Étant donné que cela risque de ne pas être évident pour tous nos ouvriers, nous préparons une communication et collaborons actuellement avec le service IT pour garantir le soutien nécessaire de la part de Krinkels. Nous sommes conscients que cela ne sera pas simple pour tout le monde, mais cette obligation nous est imposée par l'ONEM, nous n'avons donc pas d'autre choix. Des documents explicatifs détaillant comment installer l'application sur son propre smartphone ont déjà été préparés. Ces documents seront envoyés à tous les ouvriers, à la fois par courrier postal et par email. Les ouvriers rencontrant encore des difficultés au début de l'année prochaine pourront toujours s'adresser aux services RH ou IT.
6. Les calendriers des congés 2025 ont été présentés et approuvés.
7. Le planning CE/CPPT 2025 a été présenté et approuvé.
8. Divers :
 - a. Les RT signalent qu'il y a toujours des problèmes avec la connexion Bluetooth dans certaines camionnettes. RE transmettront à nouveau cette information à F&GM!
 - b. Les RT signalent que certaines camionnettes sont en panne depuis plusieurs mois et qu'il n'y a aucune communication concernant les réparations : quoi, où et quand ? les RE ne sont pas au courant de problèmes structurels et transmettront ces informations à F&GM.
 - c. Les RE souhaitent clôturer cette réunion en expliquant un incident survenu le mois dernier. Un collaborateur a mis en place de manière structurelle un trafic de carburant, s'enrichissant ainsi au détriment de Krinkels. Le collaborateur a évidemment été licencié sur-le-champ. Étant donné qu'il s'agissait d'un collaborateur protégé, cette décision a été prise en concertation et avec l'accord d'un délégué syndical. Nous souhaitons mettre en lumière deux points à ce sujet. Premièrement : bien qu'il s'agisse d'un collaborateur protégé, dont nous attendons un comportement exemplaire, nous avons pu procéder à un licenciement sans indemnité, car la protection ne s'applique pas en cas de faute grave. Deuxièmement : nous souhaitons également attirer l'attention sur le fait que des contrôles existent bel et bien, et que tout abus ou vol, quelle qu'en soit la nature, sera toujours sanctionné.

La réunion se termine à 11h15.

Le prochain CE est le mardi 29/01/2025 à 9h00.

Pour les RT,
Le secrétaire

NANTMO


Pour les RE,
Le président

